

Faire face à la criminalisation de l'exposition au VIH ou de sa transmission :
Ressources pour avocats et militants

© 2010 Réseau juridique canadien VIH/sida, AIDES, Groupe sida Genève,
Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH (GNP+)

Cette publication est disponible à titre de référence Internet, à :
www.aidslaw.ca/kit-avocats.

Réseau juridique canadien VIH/sida, AIDES, Groupe sida Genève et Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH (GNP+). Faire face à la criminalisation de l'exposition au VIH ou de sa transmission : Ressources pour avocats et militants. Toronto.

Élaboration, rédaction et remerciements

Plusieurs personnes ont contribué à la rédaction de cette publication et à la collecte de documents pour son contenu : Cécile Kazatchkine, Richard Elliott, Sébastien Mériaux, Alain Legrand, Deborah Glejser, Alison Symington, Moono Nyambe, Adeline Toullier, Manuelle Boss, Francis Mangani et Raoul Gasquez. Vajdon Sohaili a fourni une assistance éditoriale.

Sincères remerciements à David McLay, à Eric Mykhalovskiy, à Glenn Betteridge ainsi qu'à l'Ontario HIV Treatment Network pour avoir partagé leur travail d'une valeur inestimable, sur la science concernant le VIH. Remerciements aussi à Scott Toshiaki Tanaka, Rebecca Stulberg et David Cozac pour leur contribution.

Divers documents contenus dans cette publication ont été traduits par Jean Dussault, Rafael Wugalter, Roger Caron et Philippe Leduc.

Nous remercions Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada pour leurs contributions financières à ce projet.

Les points de vue exprimés dans cette publication sont ceux des auteurs et ne correspondent pas nécessairement aux positions officielles des bailleurs de fonds.

Au sujet du Réseau juridique canadien VIH/sida

Le Réseau juridique canadien VIH/sida (www.aidslaw.ca) œuvre à la promotion des droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida ou vulnérables au VIH, au Canada et dans le monde, par ses travaux de recherche, d'analyse juridique et des politiques, d'éducation et de mobilisation communautaire. Il est l'organisme chef de file au Canada sur les enjeux juridiques et de droits de la personne liés au VIH/sida.

Réseau juridique canadien VIH/sida

1240, rue Bay, bur. 600

Toronto, Ontario

Canada, M5R 2A7

Téléphone : +1 416 595-1666

Télécopie : +1 416 595-0094

Courriel : info@aidslaw.ca Site Internet : www.aidslaw.ca

Au sujet d'AIDES

Créée en 1984 et reconnue d'utilité publique en 1990, AIDES est la première association française de lutte contre le sida. Dès son origine, l'objectif de l'association a été de réunir les personnes touchées directement ou indirectement par le sida afin de leur permettre de s'organiser face à ce nouveau fléau.

Notre philosophie est de dire que les personnes infectées ou affectées ne sont pas là pour faire de la figuration, elles sont là pour initier et mener des actions, participer de façon active aux systèmes de santé et être associées aux grandes décisions de santé publique qui les concernent.

AIDES

Siège social, Tour Essor, 14 rue Scandicci 93500

Pantin, France

Téléphone : +33 1 41 83 46 46

Télécopie : +33 1 41 83 46 09

Courriel : international@aides.org Site Internet : www.aides.org

Au sujet du Groupe sida Genève

Actif depuis 1987 dans la lutte contre le sida, le Groupe sida Genève est une association privée à but non lucratif. Son mandat comprend la prévention de nouvelles infections, le soutien aux personnes concernées par le VIH, la lutte contre les discriminations et la diffusion d'informations sur le VIH/sida.

Groupe sida Genève

17, rue Pierre-Fatio

1204 Genève, Suisse

Téléphone : +41 22 700 15 00

Télécopie : +41 22 700 15 47

Courriel : info@groupesida.ch Site Internet : www.groupesida.ch

Au sujet du Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH (GNP+)

Le GNP+ est un réseau mondial formé par et pour les personnes vivant avec le VIH. Il milite pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH. Réseau de réseaux, le GNP+ est dirigé par les besoins des personnes vivant avec le VIH dans le monde entier. Fondé sur l'émancipation et l'autodétermination, il travaille avec des réseaux de personnes vivant avec le VIH/sida, indépendants et autonomes, d'échelle nationale ou régionale, sur tous les continents.

Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH (GNP+)

van Diemenstraat 192, 1013 CP

Amsterdam, Pays-Bas

Téléphone : +31 20 423 4114

Télécopie : +31 20 423 4224

Courriel : infognp@gnpplus.net



Faire face à la criminalisation de l'exposition au VIH ou de sa transmission

Ressources pour avocats et militants

Introduction

À propos de cette trousse de référence

La criminalisation croissante de la transmission du VIH, et de l'exposition à cette infection, à l'échelle mondiale, est manifeste. Aucune donnée ne démontre que le droit pénal contribue à prévenir de nouveaux cas d'infection par le VIH. En revanche, de nombreux observateurs et personnes concernées, notamment des personnes vivant avec le VIH (PVVIH), des organismes de lutte contre le VIH/sida et des regroupements de PVVIH, de même que des militants pour le respect des droits de la personne, s'inquiètent que la criminalisation de l'exposition au VIH ou de sa transmission nuise aux efforts de prévention du VIH ainsi qu'aux droits humains des PVVIH.

Une autre préoccupation concerne la capacité des avocats de la défense à répondre au recours croissant au droit pénal en cas d'exposition au VIH ou de sa transmission dans leurs pays. Les affaires qui portent sur l'exposition au VIH ou sa transmission sont très complexes et nécessitent des connaissances qui dépassent le cadre des compétences juridiques. Les connaissances scientifiques sur le VIH continuent toujours d'évoluer; il est important que les avocats soient bien au fait des développements en la matière à l'échelle internationale. Les avocats de la défense doivent aussi comprendre le contexte social de la vie avec le VIH, notamment les raisons susceptibles de faire qu'une personne pourrait ne pas dévoiler sa séropositivité à un partenaire sexuel. Ils doivent aussi être conscients de la stigmatisation que connaissent les personnes vivant avec le VIH/sida, partout au monde – un phénomène à présent exacerbé par le recours au droit pénal.

À mesure qu'évolue la science du VIH, le droit doit aussi évoluer. L'application du droit pénal à l'exposition au VIH et à sa transmission est encore un enjeu relativement nouveau. Dans plusieurs pays, le droit n'est pas encore clair et continue de se développer. Il est donc particulièrement difficile pour les avocats d'être informés des plus récents développements légaux, non seulement dans leurs pays mais aussi à l'étranger où d'important nouveaux éléments peuvent faire leur apparition comme c'est le cas de la question de l'impact des traitements efficaces sur la transmissibilité de l'infection.

Les développements légaux dans ce domaine ne se limitent pas aux intérêts des plaignants et accusés en cause, car ils ont des répercussions sur la vie de l'ensemble

des personnes vivant avec VIH, de même que sur la santé publique et sur les droits de la personne. Cependant, peu d'avocats ont de l'expérience dans ce type d'affaires d'une telle complexité, et rares sont ceux qui maîtrisent les développements scientifiques les plus récents et d'autres recherches pertinentes.

En réponse au recours croissant au droit pénal à l'échelle internationale et devant le besoin criant des avocats représentant des personnes vivant avec le VIH/sida d'être suffisamment outillés pour traiter ce type d'affaire, un groupe d'organismes d'Amérique du Nord et d'Europe – le Réseau juridique canadien VIH/sida, AIDES France et le Groupe sida Genève – en collaboration avec le Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH (GNP+), a réuni ses efforts pour produire la présente trousse de référence.

Une trousse de référence pour les avocats et autres militants

Afin de répondre aux besoins des avocats, la présente trousse contient de la documentation à teneur informative pour aider les avocats dans la préparation de leurs dossiers; elle renferme aussi une sélection de publications qui pourraient être présentées en cour.

La trousse est conçue principalement pour outiller des avocats de la défense qui sont appelés à plaider dans des affaires qui touchent l'exposition au VIH ou sa transmission; elle peut aussi être utile à d'autres personnes qui s'intéressent aux enjeux de la criminalisation du VIH et qui sont à la recherche d'informations exactes et complètes pour répondre à ces enjeux.

Cette trousse de référence présente :

- de l'information sur les dimensions sociales de la vie avec le VIH, en tenant compte des différences dans l'accès aux traitements entre les pays à revenu élevé ou faible;
- un aperçu de l'évolution de l'épidémie depuis 30 ans, et certaines perspectives d'avenir;
- une anthologie détaillée des plus récentes données scientifiques, assortie d'une manne de références, en ce qui concerne les traitements, le degré de risque de transmission du VIH par acte, et la preuve de la transmission;
- des textes sur les défis qu'implique la criminalisation de l'exposition au VIH et/ou de sa transmission, notamment des considérations en matière de politiques;
- des recommandations internationales relatives à l'application du droit pénal à des cas concernant le VIH;
- des arrêts phares de la jurisprudence internationale concernant des affaires de transmission du VIH ou d'exposition à l'infection;
- une anthologie de documents légaux à caractère national, y compris des descriptions exhaustives du droit en vigueur, des décisions jurisprudentielles majeures et des articles juridiques pertinents; et
- une bibliographie détaillée.

Cette trousse peut être utilisée par des avocats et autres militants, dans des pays dotés d'un système de *common law* tout autant que dans des pays qui ont un système légal issu du droit romain (ou droit civil).

Au niveau national, la version initiale de cette trousse se concentre sur les trois pays où les organismes partenaires ont une expertise particulière – soit le Canada, la France et la Suisse –, mais la documentation peut aussi être utile aux avocats d'autres pays, où le système légal est similaire ou qui doivent traiter des affaires semblables. Des renseignements sur la législation applicable dans d'autres pays peuvent aussi être trouvés dans la liste de références, à la fin de la trousse. Cette trousse se veut évolutive. Elle pourrait couvrir un nombre plus large de pays dans l'avenir.

Comment utiliser cette trousse de ressources

La présente trousse compte sept sections, qui seront mises à jour périodiquement (dans la version Internet) afin de rendre compte des nouveaux développements juridiques ou de la science du VIH.

La plupart des documents viennent de sources extérieures et ont été sélectionnés par les quatre organismes partenaires; d'autres documents ont été écrits par les organismes partenaires dans la préparation de la trousse. Certains documents n'ont pu être inclus en entier, en raison des coûts prohibitifs pour obtenir l'autorisation de reproduction, y compris la permission d'afficher sur Internet certaines études scientifiques publiées dans des revues. Dans ces cas, un abrégé et la référence complète du document sont fournis pour permettre aux lecteurs d'accéder eux-mêmes à l'article complet.

La plupart des documents sont disponibles en anglais et en français. Lorsque nous n'avons pas pu traduire un document en entier, un abrégé ou un sommaire a été traduit. Nous avons dû faire appel à plusieurs traducteurs, le lecteur devrait donc être conscient de la possibilité de disparités stylistiques et terminologiques.

Nous espérons que les avocats et autres militants, munis des documents contenus dans cette trousse, seront en meilleure position pour rectifier les idées fausses, contrer la stigmatisation qui continue d'avoir cours dans plusieurs affaires liées au VIH, et contribuer, au bout du compte, à ce que le recours au droit pénal soit strictement limité, juste et fondé sur des données et faits prouvés.